

Décision n° D2019_024

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du patrimoine, livre V, notamment ses articles L523-4 et L523-5,

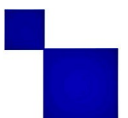
Vu l'arrêté de la ministre de la Culture et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 26 juillet 2018 portant habilitation en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du bureau du patrimoine archéologique de la Seine-Saint-Denis,

Vu l'arrêté n°2019-353 du préfet de la région d'Île-de-France – direction régionale des affaires culturelles – service régional de l'archéologie en date du 20 mai 2019 portant prescription de la réalisation d'un diagnostic archéologique sur des terrains situés à La Courneuve – section cadastrale E – parcelles 20, 27 et 29, pour une surface de 21 340 m², dans le cadre du projet « Parc interdépartemental des sports de Marville – avenue Roger Salengro »,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-14 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2018-208 du 3 avril 2018 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

décide



- de réaliser le diagnostic archéologique sur les terrains situés à La Courneuve – section cadastrale E, parcelles 20, 27 et 29, pour une surface de 21 340 m², dans le cadre du projet « Parc interdépartemental des sports de Marville – avenue Roger Salengro » ;

- d'autoriser son représentant à signer la convention de réalisation dudit diagnostic à intervenir avec l'aménageur ou son représentant et tout document afférent à cette opération.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019

Reçu en préfecture le 28/06/2019

Affiché le



ID : 093-229300082-20190626-D2019_024-AR